



BTM83 Night Tour N°5

Règlement Saison 2026 - 2027

1) Généralités :

- 1.1 Le BTM83 Night Tour 5 est une compétition fédérale officielle en Double Dame et Double Intergenre, autorisée et homologuée par la Ligue PACA de Badminton, organisée par le Badminton Toulon Métropole 83 (ci-après désigné par "BTM83"). La compétition se déroule le Mardi 25 mai 2027 en « nocturne » à Hyères.
- 1.2 La gestion et le suivi sont délégués au Salarié de BTM83.
- 1.3 La compétition est ouverte aux catégories Adultes, les Minimes, Cadets et Juniors étant autorisés, et ce pour tous les classements allant de NC à N2.
- 1.4 Pour tous cas non prévus par le présent règlement de la compétition, les règlements de la Fédération Française de Badminton (FFBaD) pour les compétitions officielles prévalent.
- 1.5 Pour tous les autres cas non prévus par le présent règlement et par les règlements de la FFBaD, le Salarié de BTM83 pourra prendre les dispositions les plus appropriées dans l'intérêt de la compétition.

2) Calendrier, lieux des compétitions et Juge - Arbitre désignés :

- 2.1 La compétition pourra débuter à partir de 18h00 avec un dernier match lancé à 23h00 au plus tard.
 - 25 Mai 2027 – Double Dame et Double Intergenre à Hyères (NC à N2)
 - Juge - Arbitre : Guillaume CHARLOT (JALC)
 - GEO : Albéric MERIEULT

3) Modalités d'inscription et de qualification :

- 3.1 Dans ce qui suit, "J" représente le jour de l'étape. Le rétro planning prévisionnel d'une étape est le suivant :
 - J - 9 (Dimanche 16 mai 2027) : Date limite des inscriptions
 - J - 12 (Jeudi 13 mai) : Date de prise en compte du CPPH
 - J - 8 (Lundi 17 mai) : Envoi aux clubs/joueurs des convocations
- 3.2 Seuls sont admis à participer à la compétition les joueurs licenciés le jour de la date limite d'inscription et les joueurs ne faisant l'objet d'aucune suspension aux dates auxquelles se déroulent la compétition. Les inscriptions sont réalisées uniquement sur Badnet par les joueurs ou par les clubs.
- 3.3 La compétition est limitée à 24 paires.
- 3.4 L'inscription définitive de la paire sera prise en compte à réception du règlement des 2 joueurs de la paire sur Badnet, et ce dans l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes. Une liste d'attente sera ensuite créée.



BTM83 Night Tour N°5

- 3.5 Lorsqu'un mineur participe à la compétition, un responsable légal du mineur doit être présent.
- 3.6 Le montant de l'inscription est fixé par BTM83 à 15 € et les inscriptions sont retenues par ordre d'arrivée chronologique (inscription et règlement réalisés sur Badnet).

4) Séries et Tableaux :

- 4.1 La compétition est ouverte aux joueurs licenciés à la FFBaD, de niveau d'invitation géographique National, des catégories Minimes à Vétérans 9 incluses. Le niveau de jeu est fixé de NC à N2.
- 4.2 **Les surclassements** : Article 3.2.1.5. du RGC : dans un même tableau, le CPPH du mieux classé des participants ne peut pas être de plus de 1000 points supérieur à celui du moins bien classé (règle du +1000). Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une côte de 400, alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la côte serait supérieure à 1400. Cas particulier : si le joueur le moins bien classé du tableau a plus de 1800 points, cette règle ne s'applique pas. Cet article ne s'applique pas aux compétitions référencées et autorisées comme championnats et aux compétitions par catégorie d'âge (s'adressant aux jeunes et aux vétérans).
- 4.3 La compétition se déroule en Top de 4 paires minimum dans les tableaux de Double Dames et Double Intergenre. Les têtes de séries et têtes de poules sont positionnées selon le Top Fédéral (Poona) conformément à la date de prise en compte du CPPH de l'article 3.1.
- 4.4 La répartition en Tops de niveau sera privilégiée de manière à conserver une homogénéité sportive et garantir un nombre de matchs le plus important possible.

5) Déroulement de la compétition et forfaits :

- 5.1 Tout joueur doit se pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle et, au plus tard à l'heure de convocation. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait lors de son 1er match.
- 5.2 Tout joueur désirant s'absenter, quelles qu'en soient la raison et la durée, doit avoir l'accord du juge-arbitre et avertir la table de marque sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.3 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale, sera demandée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge arbitre muni d'un justificatif écrit. Les joueurs ont le droit de jouer leurs matchs avec un maillot floqué avec leur prénom, leur nom ou les deux.
- 5.4 Les matchs se déroulent en 2 sets gagnant de 15 points (si 14 égal, 2 points d'écart sont nécessaires avec un plafond fixé à 21). La pause doit être réalisée à 8, avec changement de côté au 3ème set. Les joueurs sont autorisés à recevoir des conseils (tactiques et de jeu) pendant leurs matchs entre les points et aux arrêts de jeu à 8 et 15.
- 5.5 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré "FORFAIT" après la date de tirage au sort (voir Art 2.17 du RGC). Il doit prévenir le Comité organisateur au plus vite de sa non-participation et envoyer dans les délais impartis les pièces justificatives directement sur le lien suivant : sudbad.fr/forfait. Il



BTM83 Night Tour N°5

doit également joindre ces pièces justificatives au club organisateur pour qu'un éventuel remboursement soit effectif (cf. droits d'engagements art 3.1.5 du RGC).

- 5.6 À l'exception du premier tour, les matchs peuvent être annoncés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire prévu de l'échéancier, celui-ci n'étant affiché qu'à titre indicatif. Le comité organisateur se réserve le droit de prendre toutes les mesures nécessaires afin d'améliorer le bon déroulement du tournoi.
- 5.7 Le mode d'arbitrage des matchs est « auto – arbitrage ».
- 5.8 Le temps de repos entre deux matchs est de 20 minutes minimum, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Il ne peut être réduit qu'à la demande expresse des intéressés ou dans le cas d'un nombre réduit de points par set. À l'appel de leur match, les joueurs ont le droit à 3 minutes de préparation (test des volants inclus).
- 5.9 Les feuilles de matchs ne sont pas imprimées, une tablette sera mise à disposition sur chaque terrain pour noter les scores. En fin de match, le score final est à enregistrer sur la tablette de la table de marque, en présence des 2 paires. Une fois le score validé, toute contestation sera impossible, sauf accord des 2 paires impliquées.
- 5.10 Toute paire non présente sur le terrain 5 min après l'appel de son match peut être déclarée forfait par le juge arbitre. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés à y jouer, les conseillers, les officiels techniques et le comité d'organisation.
- 5.11 Toute paire devra se présenter sur le terrain désigné pour son match avec raquettes, nombre suffisant de volants, ainsi que tous les accessoires utiles à son match.
- 5.12 Pour tout volant touchant une structure le Juge Arbitre donnera au début du tournoi les instructions de let et de volant faute. Ces instructions seront affichées avec les tableaux.
- 5.13 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vols, pertes, incidents ou accidents.
- 5.14 Seul un représentant du club est autorisé à déposer une réclamation auprès de la table de marque. Toute autre réclamation sera irrecevable.
- 5.15 Tout joueur participant à la compétition se doit de respecter la réglementation antidopage et est susceptible d'être contrôlé pendant la durée du tournoi.
- 5.16 Droit à l'image : les personnes qui ne souhaitent pas voir leur image utilisée pourront formuler une demande écrite à la table de marque dès leur arrivée. Sans cette démarche, ils renoncent à ce droit.
- 5.17 Il est interdit de fumer et/ou de vapoter dans la salle ainsi que dans un rayon de 10 mètres autour des accès au gymnase.

6) Arbitrage :

- 6.1 Les Juge-Arbitres (JA) officiants sur la compétition sont désignés par BTM83.
- 6.2 Les éventuels Arbitres ou Juges de Ligne sont désignés respectivement par l'organisateur, sous le contrôle du JA principal.



BTM83 Night Tour N°5

7) Volants :

- 7.1 Le volant officiel est le Forza VIP, disponible en vente dans le gymnase. Il est utilisé par les joueurs en cas de désaccord entre eux. Celui-ci sera en vente sur place lors de chaque étape du circuit.
- 7.2 Les volants sont à la charge des joueurs et doivent être classés au minimum en catégorie standard (Voir le site fédéral ci-dessous).

<http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

8) Respect de la discipline :

- 8.1 La compétition se déroule dans le respect des règlements disciplinaires fédéraux.
- 8.2 Les paires concernées peuvent porter réclamation dans les sept jours suivant une étape pour laquelle ils souhaitent porter réclamation, comme décrit dans le règlement d'examen des réclamations et litiges de la FFBaD.
- 8.3 Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré « Forfait » après la date de tirage au sort (voir Art 2.17 du RGC). Il doit prévenir, au plus vite, le club organisateur et le JA de sa non-participation et adresser, dans les délais impartis, les pièces justificatives à sudbad.fr/forfait .